

POLITIQUE ET PLAN D'ACTION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE DE BALLON SUR GLACE CANADA

Tout ce que vous
voulez savoir au sujet
du programme HP



BALLON SUR GLACE
BROOMBALL
CANADA
TM/MC

Programme de haute performance du ballon sur glace

Politique et plan d'action

Table des matières

1.0 <u>Mandat</u>	1
2.0 <u>Buts</u>	1
3.0 <u>Contexte</u>	1
4.0 <u>Prochaines étapes</u>	1
5.0 <u>Comité du programme de haute performance</u>	2
6.0 <u>Sélection des équipes nationales</u>	2
7.1 <u>Responsabilités de la FCBG</u>	2
7.2 <u>Responsabilités de l'entraîneur de l'équipe nationale.</u>	3
7.3 <u>Responsabilités FCBG</u>	3
7.4 <u>Responsabilités des athlètes de l'équipe nationale</u>	3
8.0 <u>Budget du programme HP</u>	3
<u>Plan d'actions 2014-2017 du programme HP</u>	4
ANNEXES	
1. <u>Contrat de l'entraîneur de l'équipe nationale et Code de conduite de la FCBG</u>	5
2. <u>Contrat de l'athlète de l'équipe nationale et Code de conduite de la FCBG</u>	7
3. <u>Plan d'action du programme de haute performance de la FCBG</u>	9

Règles du programme de haute performance du ballon sur glace

1.0 Mandat

La Fédération canadienne de Ballon sur glace a besoin d'un programme de haute performance pour atteindre la prochaine étape d'une progression sportive normale. Nous sommes passés du statut de « sport communautaire » à des niveaux régionaux / provinciaux-territoriaux / nationaux et même internationaux, mais sans avoir établi un plan clair visant les performances gagnantes aux championnats du monde ou à des compétitions internationales.

Nous sommes des leaders internationaux de ballon sur glace grâce à nos programmes destinés aux entraîneurs et officiels et grâce à la façon dont nous nous sommes développés de nos racines vers des performances de niveau international; mais nous avons besoin d'un plan pour rester au sommet grâce à la haute performance de nos athlètes.

2.0 Buts

Nous, le conseil d'administration et les membres de la FCBG, approuvons cette **politique sur le programme HP du ballon sur glace**.

Nous gardons un front uni et suivrons le plan d'action du programme HP du ballon sur glace pour garder notre rôle de leader.

Grâce à cette politique et ce plan d'action, nous obtiendrons de beaux résultats de la part de nos athlètes, équipes, officiels et entraîneurs.

3.0 Contexte

Au cours des trente dernières années, l'objectif principal de la FCBG était sur la construction complète d'une bonne base stable pour notre pyramide. Au cours des 5 dernières années, nous avons lancé plusieurs initiatives destinées aux jeunes canadiens pour les aider à découvrir et relancer l'intérêt pour ce sport d'origine canadienne. Nous nous sommes également interrogés pour voir de quoi nous étions constitués, et comment nous pouvions nous améliorer. C'est de là qu'est né le **programme de développement à long terme des athlètes de ballon sur glace**. Nous avons retravaillé quelques étapes qui avaient besoin d'être ajustées, et nous sommes maintenant prêts à nous attaquer à l'étape de développement athlétique à long terme à laquelle nous n'avions jamais osé nous frotter auparavant : celle de s'entraîner pour gagner. Nous sommes maintenant prêts pour de **Hautes Performances** et pour le haut de notre pyramide. Notre centre d'attention se détourne du jeu pour le plaisir vers le jeu pour la performance, afin de garder notre rôle de Leader!

4.0 Prochaines étapes

1. Former un comité de programme HP
2. Ajuster notre plan sur 5 ans par l'ajout d'une section "Programme de haute performance"
3. Planifier chacune des étapes avec des objectifs et des jalons
4. Élaborer un plan financier et de solliciter du parrainage
5. Planifier et mettre en œuvre chacune des étapes par année
6. Évaluer et suivre les progrès
7. Faire un compte-rendu à nos membres, lors des assemblées annuelles, et à Sport Canada

5.0 Comité du programme de haute performance

Un comité du programme HP se compose du Président de la FCBG, du vice-président technique, du coordonnateur des entraîneurs, d'entraîneurs de l'équipe nationale (1 à 3) et du coordonnateur du programme HP (président).

Le Comité du programme HP supervisera toutes les étapes, les plans et les évaluations au sein du programme de HP et donnera un compte-rendu des progrès à la réunion annuelle.

Le Comité du programme HP sera nommé immédiatement après les championnats nationaux.

6.0 Sélection des équipes nationales

Pour les 3 premières années (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017)

Sélection des entraîneurs

Pour les 3 premières années du programme HP, 3 entraîneurs en chef seront nommés en avril de chaque année provenant des équipes gagnantes aux Championnats nationaux de 2014, 2015 et 2016.

Processus de sélection

La FCBG ne fournira aucune compensation financière aux entraîneurs en chef des équipes nationales, autre que les frais de déplacements pour se rendre aux Championnats nationaux et internationaux, aux réunions du comité haute performance et à l'assemblée annuelle de la FCBG.

La FCBG fournira une compensation financière pour participer à tout atelier du PNCE auquel l'entraîneur en chef de l'équipe nationale souhaite participer au cours du terme de l'entente (une année). (Une preuve de participation devra être fournie).

Pour la première saison 2014-2015 du Programme de haute performance / Équipes nationales, le processus de sélection des entraîneurs d'équipes nationales est différents de celui des années suivantes.

Le processus de sélection pour la saison 2015-2016 et pour les années suivantes sera :

Toutes les équipes devront avoir un entraîneur certifié pour participer aux Championnats nationaux seniors. Pour agir comme entraîneur aux Nationaux seniors, vous devrez avoir reçu la formation de niveau 1 (ancien PNCE) ou de la FCBG, (à compter de 2017, la certification FCBG sera obligatoire) lors des Championnats nationaux seniors, où les équipes seront choisies (équipes gagnantes).

Les entraîneurs en chef de chaque équipe gagnante (équipes masculines, féminines et mixtes) devront :

1. fournir un curriculum vitae de leur carrière d'entraîneur et leur numéro du PNCE, et
2. lire, signer et se conformer au contrat d'un an et au code de conduite des entraîneurs.

Le contrat prévoit que l'entraîneur fera de son mieux pour aider ses athlètes et le coordonnateur du programme haute performance pour la durée du mandat.

Le contrat prévoit que l'entraîneur se rapprochera le plus possible de la certification BGE, notre programme de développement PNCE pour la compétition, au cours du mandat. Si l'entraîneur possède déjà la certification BGE, il sera encouragé à prendre des modules offerts par les INFE.

Le contrat prévoit que l'entraîneur produira un plan d'entraînement annuel pour son équipe et des athlètes, et se présentera aux événements nationaux et internationaux auxquels son équipe participe.

Le contrat prévoit que l'entraîneur fournira un rapport des résultats et des activités de son équipe, sera disponible pour 2 ou 3 rencontres/appels conférences avec le coordonnateur et le comité haute performance.

Si l'entraîneur refuse de signer le Contrat, le Comité haute performance nommera un autre entraîneur au poste d'entraîneur chef de cette équipe. L'entraîneur ainsi nommé devra lire, signer et se conformer aux termes du contrat.

Le coordonnateur de la haute performance de la FCBG demeurera en contact avec les entraîneurs chefs des trois équipes nationales, avant et durant la saison, pour les aider à maintenir le cap et à devenir les meilleurs exemples pour les athlètes, sur les plans national et international.

Sélection des équipes nationales

La Fédération canadienne de ballon sur glace aura 3 équipes nationales chaque saison :

Une équipe masculine : l'équipe gagnante des Championnats nationaux séniors, catégorie « hommes ».

Une équipe féminine : l'équipe gagnante des Championnats nationaux séniors, catégorie « femmes ».

Une équipe mixte : l'équipe gagnante des Championnats nationaux séniors, catégorie « mixte ».

Après la sélection des équipes, l'entraîneur en chef de chaque équipe nationale peut choisir de remplacer jusqu'à 4 joueurs du registre officiel des Championnats nationaux séniors.

Au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant les Championnats nationaux séniors, la liste finale des athlètes de chaque équipe nationale devrait être finale et les noms des joueurs des équipes nationales seront affichés sur le site web de la FCBG. (www.broomball.ca)

7.1 Responsabilités de la FCBG

- Une lettre officielle de félicitations, confirmant leur sélection en tant qu'entraîneur national
- Veste de l'équipe
- Camp d'entraînement
- L'accès à la formation BGE, l'évaluation BGPC, ou la formation INFE (Instituts nationaux de formation des entraîneurs)
- Si le budget le permet, les frais d'inscription à la conférence sur le "Sport Leadership"
- Toutes les ressources extérieures nécessaires si elles sont prévues au début de l'année
- Compensation financière pour aller au prochain championnat national (là encore, si le budget le permet)

7.2 Responsabilités de l'entraîneur de l'équipe nationale

- Signer le Contrat : entraîneur d'équipe nationale et le Code de conduite du ballon sur glace (annexe 1)
- Entraîner l'équipe nationale pendant une année complète (de mai à avril)
- Être disponible pour les d'entraînements de l'équipe nationale
- Rencontrer le comité de haute performance jusqu'à 3 fois par année (peut être fait via téléphone)
- Commencer la formation BGE (ou obtenir la certification BGPC)
- Préparer un plan annuel d'entraînement pour l'équipe nationale
- Au besoin, faire des comptes rendus sur la formation et résultats des compétitions de l'équipe nationale, au coordonnateur du programme HP et au Comité
- Faire des comptes rendus sur les athlètes et les activités de l'équipe nationale à l'assemblée annuelle suivante
- Être un modèle et un mentor pour les athlètes et autres entraîneurs

- Avec l'aide du coordonnateur du programme haute performance, choisir les compétitions les plus appropriées pour leur équipe et dans le but d'atteindre la meilleure performance possible

7.3 Responsabilités de la FCBG :

- Une lettre officielle de félicitations, confirmant leur sélection en équipe nationale
- Uniforme (quand nous aurons un sponsor national)
- Tests physiques (septembre et février/mars) et suivi des résultats
- Camp d'entraînement de l'équipe nationale
- Fournir toutes les ressources extérieures nécessaires si elles sont prévues au début de l'année
- Dédommagement financier pour aller au championnat national sénior (si le budget le permet)

7.4 Responsabilités des athlètes de l'équipe nationale

- Signer le Contrat : athlète de l'équipe nationale et le Code de conduite du ballon sur glace (annexe 2)
- S'entraîner régulièrement, apprendre et jouer en tant qu'athlète de l'équipe nationale avec honneur et fierté pendant une année complète (avril à mars)
- Être disponible et participer au camp d'entraînement de l'équipe nationale
- Suivre le plan de formation annuel de votre coach
- Demander à votre entraîneur toute question importante au sujet de votre formation, du jeu et de vos performances
- Être un modèle et un mentor pour les autres athlètes

8.0 Budget du programme HP

- Budget limité pendant les deux premières années, puis, la troisième année, nous aiderons à financer les déplacements des équipes aux Championnats Mondiaux.
- Au cours de la quatrième année, nous voulons exposer les équipes à des expériences internationales en coordonnant des événements internationaux.

Plan d'action du programme de haute performance pour le ballon sur glace

Plan d'action 2014-2017 - programme de haute performance du ballon sur glace

Plan sur 4 ans du Programme de haute performance du le ballon sur glace

- [Programme de haute performance du le ballon sur glace 2014](#)
- [Programme de haute performance du le ballon sur glace 2015](#)
- [Programme de haute performance du le ballon sur glace 2016](#)
- [Programme de haute performance du le ballon sur glace 2017](#)
- [l'annexe 3](#)

Annexe 1

Contrat de l'entraîneur de l'équipe nationale et Code de conduite de l'entraîneur de la FCBG



CONTRAT : ENTRAÎNEUR DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Entre: _____ Entraîneur de l'Équipe Nationale Ballon sur glace

Et : **George Brown** _____ Président de la Fédération Canadienne de Ballon sur glace

De la dernière journée du championnat canadien sénior au premier jour du championnat canadien sénior suivant, les deux parties s'entendent à:

L'entraîneur de l'équipe nationale s'engage à:

- Signer le contrat de l'entraîneur de l'équipe nationale et signer le code de conduite des entraîneurs de ballon sur glace Canada
- Entraîner l'équipe nationale pour une période d'un an (entre mai et avril)
- Être disponible pour le camp d'entraînement de l'équipe nationale
- Rencontrer le comité de haute performance jusqu'à 3 fois pendant l'année (ces rencontres peuvent être des appels conférences)
- Commencer votre formation BGE (ou compléter votre certification BGPC)
- Préparer un plan d'entraînement annuel pour leur équipe nationale. Vous pouvez utiliser l'aide de la coordonnatrice du programme de haute performance pour développer votre plan
- Informer la coordonnatrice du programme de haute performance et le Comité des équipes nationales des progrès de votre équipe et des résultats de compétitions
- Faire un rapport des activités et résultats de l'année de l'équipe nationale lors de la réunion annuelle qui a lieu au début du championnat canadien sénior
- Être un modèle et un mentor pour les athlètes et autres entraîneurs

La Fédération canadienne de ballon sur glace s'engage à :

- Fournir une lettre de félicitations attestant votre sélection en tant qu'entraîneur dans l'Équipe nationale de ballon sur glace
- Fournir un manteau d'équipe ou tout autre vêtement (si le budget le permet)
- Organiser un camp d'entraînement de 2 jours pour vous et votre équipe
- Permettre l'accès à la formation BGE ou à l'évaluation BGPC ou à la formation haute performance de l'INS (Institut national de sport)
- Assurer les coûts d'inscription à la conférence nationale du leadership sportif (si le budget le permet)
- Fournir d'autres ressources (si nécessaires) et si planifiées dès le début de votre année
- Fournir une compensation financière (si le budget le permet) pour aller au prochain championnat national sénior
- Vous fournir une assistance continue par le biais de la Coordonnatrice du programme de haute performance.

Je déclare, par la présente, avoir lu et compris les termes et conditions mentionnés ci-haut :

Président FCBG

Entraîneur équipe nationale de ballon sur glace

Date: _____

Date: _____



Code de conduite de l'entraîneur de ballon sur glace

Comme entraîneur membre de la Fédération canadienne de ballon sur glace, je suis en accord avec ces conditions et je m'engage à respecter le présent code de conduite:

1. Supporter tout le personnel et les programmes de FCBG et les autres organisations partenaires dans une approche positive et professionnelle en tout moment.
2. Fournir les informations, le support et l'entraînement le plus à jour possible.
3. Faire les efforts nécessaires pour participer aux sessions de développement professionnel sur une base annuelle pour améliorer mes habiletés personnelles et ma performance.
4. Faire les efforts nécessaires pour participer à toutes les activités/réunions de l'équipe nationale.
5. Toujours être en lien avec les objectifs de la FCBG et ses partenaires provinciaux/territoriaux qui servent les membres, ainsi que ceux du programme de haute performance.
6. Aborder les problèmes (techniques ou non) de façon professionnelle et respectueuse en trouvant des solutions qui supportent le processus en vigueur.
7. Respecter tout code d'éthique adopté par la FCBG, une association provinciale/territoriale pour laquelle je suis membre et par le code d'éthique du PNCE.
8. Enseigner les ateliers et conduire les assignations telles que demandées, en demeurant actifs dans le développement professionnel et le développement de l'entraînement.
9. Fournir un environnement sécuritaire favorisant l'apprentissage. Démontrer du respect pour les participants, les autres entraîneurs et les installations.
10. Respecter la confidentialité des athlètes à qui je procure du soutien par la formation, le mentorat ou le processus d'évaluation. Je ne discuterai pas des forces et faiblesses des candidats, de leur participation ou requêtes avec qui que ce soit à l'extérieur du comité HP et/ou la coordonnatrice HP, et ce, dans le seul but d'améliorer la performance de l'équipe ou le programme HP.

Je déclare avoir lu ce qui précède et je comprends les termes et les conditions incluses.

Nom (Lettres moulées) : _____ Signature: _____

Date: _____

Annexe 2

Contrat de l'athlète de l'équipe nationale et Code de conduite de l'athlète de la FCBG



CONTRAT : ATHLÈTE DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Entre:

_____ Athlète de l'Équipe Nationale Ballon sur glace

Et : George Brown Président de la Fédération Canadienne de Ballon sur glace

De la dernière journée du championnat canadien sénior au premier jour du prochain championnat canadien sénior, les deux parties s'entendent à:

Athlète de l'équipe nationale s'engage à:

- Signer le contrat des athlètes de l'équipe nationale et signer le code de conduite des athlètes de ballon sur glace Canada
- Jouer au ballon sur glace pour une période d'un an (entre mai et avril)
- Être disponible pour un camp d'entraînement et/ou tests physiques
- Rencontrer individuellement son entraîneur (soit par téléphone ou autre moyen) au début de la saison et à 2 autres occasions durant l'année
- Suivre le plan annuel développé par votre entraîneur
- Informer la Coordinatrice du programme de haute performance de toute blessure ou autre raison qui vous empêcherait de jouer au ballon sur glace durant votre année comme athlète de l'équipe nationale
- Être un modèle et un mentor pour vos coéquipiers et autres athlètes

La Fédération Canadienne de Ballon sur glace s'engage à :

- Fournir une lettre de félicitations attestant votre sélection dans l'Équipe nationale de ballon sur glace
- Fournir un manteau d'équipe ou tout autre vêtement/équipement (si le budget le permet)
- Organiser un camp d'entraînement de 2 jours pour vous et votre équipe
- Organiser 2 journées de tests physiques pour vous et votre équipe
- Assurer les coûts d'inscription aux prochains championnats canadiens séniors (si le budget le permet)
- Fournir d'autres ressources (si nécessaires) et si planifiées dès le début de votre année avec votre entraîneur
- Fournir une compensation financière (si le budget le permet) pour aller au prochain championnat national sénior
- Vous fournir une assistance continue par le biais de la Coordinatrice du programme de haute performance.

Je déclare, par la présente, avoir lu et compris les termes et conditions mentionnés ci-haut :

Président FCBG

Athlète équipe nationale de ballon sur glace

Date: _____

Date: _____



Code de conduite de l'athlète de ballon sur glace

Comme athlète membre de la Fédération canadienne de ballon sur glace, je suis en accord avec ces conditions et je m'engage à respecter le présent code de conduite:

1. Supporter tout le personnel des programmes de FCBG et les autres organisations partenaires dans une approche positive et professionnelle en tout moment.
2. Fournir le meilleur effort dans mon entraînement et lors de compétitions à titre d'athlète de l'équipe nationale.
3. Faire les efforts nécessaires pour participer aux sessions de développement sur une base annuelle pour améliorer mes habiletés personnelles et ma performance.
4. Faire les efforts nécessaires pour participer à toutes les activités/réunions de l'équipe nationale.
5. Toujours être en lien avec les objectifs de la FCBG et ses partenaires provinciaux/territoriaux qui servent les membres, ainsi que ceux du programme de haute performance.
6. Aborder les problèmes (techniques ou non) de façon professionnelle et respectueuse en trouvant des solutions qui supportent le processus en vigueur, auprès de votre entraîneur ou du comité HP (composé des entraîneurs des 3 équipes nationales, de la coordonnatrice HP, du coordonnateur de l'entraînement et du v-p technique).
7. Respecter tout code d'éthique adopté par la FCBG, une association provinciale/territoriale pour laquelle je suis membre et par le code d'éthique du PNCE.
8. Faire preuve d'attention et de respect envers les autres athlètes, les entraîneurs et les installations..
9. Chaque athlète doit collaborer raisonnablement avec le CCES ou tout autre organisme antidopage lorsqu'il enquête sur une violation des règles antidopage et que, s'il refuse de collaborer, il peut faire l'objet de mesures disciplinaires relativement au sport.

Je déclare avoir lu ce qui précède et je comprends les termes et les conditions incluses.

Nom (Lettres moulées) : _____ Signature: _____

Date: _____

Annexe 3

Plan d'action du programme de haute performance de la Fédération canadienne de ballon sur glace

(Document venant des consultants chez Sport Canada)

CFRS V - Éléments	Qu'est-ce qui est fait actuellement ?	Plan sur la façon dont cet élément sera atteint (qu'est-ce qui sera fait pour atteindre ce statut ?)	Date où l'élément anticipé sera-t-elle atteinte ?
B5.1.1 Les entraîneurs en chef, Chefs de Discipline et Entraîneurs en chef événementiels sont choisis en fonction d'un processus d'embauche approuvé	<p>Avant mai 2014, nous ne disposions pas de postes d'entraîneurs en chef.</p> <p>En juin 2014, nous allons nommer 3 entraîneurs en chef pour les équipes gagnantes qualifiées pour les championnats nationaux seniors (pour des équipes hommes, femmes et mixtes)</p>	<p>Pour les saisons 2014 et 2015, nous conserverons le même processus d'embauche et nous évaluerons ce processus à l'automne 2015 pour l'ajuster si nécessaire à la prochaine saison afin d'être prêt pour janvier 2016.</p> <p>Si le budget le permet, nous chercherons un moyen de compenser financièrement ces trois postes d'entraîneurs en chef</p>	Juin 2014-atteint, et les processus révisés seront prêts pour janvier 2016.
B5.1.2 Documentation décrivant les qualifications requises pour les entraîneurs en chef, les entraîneurs en chef par disciplines et les entraîneurs en chef par événements.	En juin 2014, nous serons en possession de tous les documents décrivant les qualifications et processus couvrant tous les aspects du programme de ballon sur glace de haute performance, y compris des entraîneurs en chef	Élaborer un document clair en français et en anglais incluant tous les aspects du programme de ballon sur glace haute performance	Juin 2014 en anglais Juillet 2014 en français
B5.2.1 Critères de sélection de l'équipe ONS	En avril 2014 pour les championnats nationaux senior à Calgary AB, les 3 équipes gagnantes ont été sélectionnées comme les trois équipes nationales de ballon sur glace (équipes mixtes, femme et hommes)	<p>Informer, par lettre officielle, les athlètes de toutes les équipes gagnantes de leur nouveau statut et de la façon dont ils ont été sélectionnés.</p> <p>Pour les saisons 2014 et 2015, nous conserverons le même processus de sélection et nous réévaluerons ce processus à l'automne 2015 pour l'ajuster si nécessaire à la prochaine saison afin d'être prêt pour janvier 2016.</p> <p>Si le budget le permet, nous trouverons un moyen de compenser financièrement les équipes et fournir des vêtements pour les athlètes de l'équipe nationale.</p>	Juin 2014 en français et en anglais Janvier 2016 pour les critères révisés

CFRS V - Éléments	Qu'est-ce qui est fait actuellement ?	Plan sur la façon dont cet élément sera atteint (qu'est-ce qui sera fait pour atteindre ce statut ?)	Date où l'élément anticipé sera-t-elle atteinte ?
B5.2.2 Les critères de sélection de l'équipe l'ONS critères ont été vérifiés par un représentant mandaté de l'ONS	Réunion générale du Conseil d'administration de juin 2014 : tous les aspects du programme de de ballon sur glace haute performance seront examinés par le président de la FCBG, le vice-président technique, le coordonnateur du programme de haute performance et le représentant de l'athlète.	Vérification de tous les aspects du programme de haute performance, les critères sélection de l'équipe et de l'entraîneur à la réunion du conseil d'administration d'été en juin 2014 Complétion et ajustement du document de programme de ballon sur glace haute performance	Juin 2014 Juin 2014 en français et en anglais
B5.2.3 Procédé de communication des critères de sélection de l'équipe aux membres	Pas encore en place	Le Programme de ballon sur glace sera bientôt disponible en anglais et en français sur www.broomball.ca dans une section protégée	Fin juillet 2014
B5.3.1 Preuve que les dirigeants techniques HP supervisent l'élaboration des plans de formation annuels	En juin chaque année , une conférence téléphonique nationale des entraîneurs de l'équipe sera organisée pour fixer la date finale d'envoi de leur plan de formation annuel pour la prochaine saison au coordonnateur des matchs haute performance.	Conférence téléphonique de juin Août, évaluation des plans annuels de formation par le coordonnateur HP Appel de septembre à tous les entraîneurs de l'équipe nationale pour commenter et réviser les plans de formation En janvier le coordonnateur HP rappellera les entraîneurs de l'équipe nationale pour vérifier les progrès des équipes et ajuster les plans avant les nationaux en avril.	Lancé en juin 2014 et après une année complète du programme HP en juin 2015 et deux années complètes en avril 2016
B5.3.2 Les plans de formation annuels comprennent des éléments stratégiques et tactiques, les sciences du sport, IST, des objectifs de performance, des tests de condition physique et des objectifs	En place en juin 2014	La conférence téléphonique de juin avec les entraîneurs des équipes nationales rappellera aux entraîneurs la stratégie, la tactique, la science du sport, l'IST, les objectifs de performance, les tests de condition physique et les objectifs qui devront être inclus dans leurs plans annuels.	Lancé en juin 2014 et après une année complète du programme HP en juin 2015 et deux années complètes en avril 2016
B5.3.3 Les plans de formation annuels s'alignent à l'étape du DLTA appropriée pour les athlètes	En place en juin 2014	La conférence téléphonique de juin avec les entraîneurs des équipes nationales a rappelé aux entraîneurs le bon alignement du modèle de ballon sur glace LTAD pour chaque athlète de l'équipe nationale	Lancé en juin 2014 et après une année complète du programme HP en juin 2015 et deux années complètes en

CFRS V - Éléments	Qu'est-ce qui est fait actuellement ?	Plan sur la façon dont cet élément sera atteint (qu'est-ce qui sera fait pour atteindre ce statut ?)	Date où l'élément anticipé sera-t-elle atteinte ?
			avril 2016
B5.4.1 Fournit la preuve que les dirigeants techniques HP suivent les progrès des athlètes, y compris le respect des plans et la réalisation des critères de formation	En place en juin 2014	En juin chaque année, camps d'entraînement où sera effectué les essais pour chaque athlète de l'équipe nationale. Le coordonnateur HP de janvier suivra les progrès réalisés (test interne) des athlètes, au respect des plans de formation et de l'atteinte des repères formation	Lancé en juin 2014 et après une année complète du programme HP en juin 2015 et deux années complètes en avril 2016
B5.5.1 Processus selon lequel l'ONS identifie les athlètes qui seront présent en 2014-2015 (ou sur une autre une autre année)	En place en juin 2014 Lors de la conférence d'appel aux entraîneurs de l'équipe nationale en juin, à l'aide des entraîneurs de l'équipe nationale, le coordonnateur HP identifiera les équipes de compétitions internationales et nationales qui participeront.	En juin de chaque année, des conférences téléphoniques seront mises en place avec les entraîneurs de l'équipe nationale Sélectionnez les compétitions de la prochaine saison et confirmez que les équipes s'enregistrent à chaque compétition sélectionnée	Atteint en juin 2014
B5.5.2 Objectifs de compétition de chaque athlète pour 2014-2015	En place en juin 2014 Objectifs de compétition de chaque équipe nationale	En juin de chaque année, des conférences téléphoniques seront mises en place avec les entraîneurs de l'équipe nationale Établir des objectifs de compétition pour chaque équipe nationale	Atteint en juin 2014
B5.5.3 Objectifs du programme global de compétitions pour 2014-2015	En place en juin 2014 Principaux objectifs du programme de compétition de l'équipe nationale	En juin de chaque année, des conférences téléphoniques seront mises en place avec les entraîneurs de l'équipe nationale Établir les objectifs du programme compétitif de l'équipe nationale globale	Atteint en juin 2014
B5.6.1 Révision annuelle pour les athlètes de la saison 2014-2015	Introduction dans la saison 2014-2015 (juin 2014) mais la révision proprement dite sera en mars 2015 (quelques semaines avant les Championnats nationaux seniors)	Essais des athlètes en juin et sur leur propre terrain en janvier Le coordonnateur HP surveillera les tests et les résultats à rapporter en mars 2015	Objectifs à atteindre en mars 2015

CFRS V - Éléments	Qu'est-ce qui est fait actuellement ?	Plan sur la façon dont cet élément sera atteint (qu'est-ce qui sera fait pour atteindre ce statut ?)	Date où l'élément anticipé sera-t-elle atteinte ?
B5.6.2 Révision annuelle pour les entraîneurs de la saison 2014-2015	Introduit dans la saison 2014-2015 (juin 2014) mais la révision proprement dite se fera en mars 2015 (quelques semaines avant les championnats nationaux seniors) par conférence téléphonique ou réunion en personne avec tous les entraîneurs de l'équipe nationale, le vice-président technique de la FCBG et le coordonnateur HP	La conférence téléphonique de juin 2015 avec les entraîneurs de l'équipe nationale sera le point de départ et en Mars 2015, avec une conférence téléphonique individuelle avec chaque entraîneur, une révision annuelle de l'entraîneur sera réalisée et rapportée aux membres de la FCBG.	Objectifs à atteindre en mars 2015